N° 15
Décès du Sieur Pascal Estève époux de Pauline Roux

L'an Mil huit Cent Cinquante Six et le Vingt Novembre à dix heures du matin,

Acte de décès de Pascal Estève Décédé ce jourd'hui dans la maison du Sieur Jean Barthélemy en qualité de Locataire Cx. dans laquelle demeure comme et en la métairie de las Arrouguès, à trois heures du matin âgé de Soixante Cinq ans né dans la commune de Cugnaux Département de Haute Garonne fils de feu Jean Antoine Estève et Marguerite Darchon.

Sur la déclaration à nous faite par les Sieurs Jean Barthélemy propriétaire âgé de Cinquante Cinq ans et de Régaud Pascal garde champêtre âgé de Trente huit ans domiciliés ici lesquels comme témoins de l'acte,

Nous Joseph Arnaud maire et officier de l'état civil de la présente commune avons donné lecture de l'acte que nous avons dressé avec les parties sus nommées de ce Requis après lecture faite,

Le Maire
Barthelemy
Régaud
Arnaud

N° 19
Mariage — Entre Jean Pierre Lacourt et Justine Elizabeth Lacroix

Par enquête du 24 avril 1856, inscrite aux registres de la mairie annexe, la future épouse a pris pour prénoms : Elisabeth Justine

Lacroix
L. 1856
Candeil

L'an Mil huit cent Cinquante Six et le Vingt Cinq novembre à dix heures du matin, devant Nous Joseph Arnaud maire et officier de l'état civil de la Commune de Verlhac Haute Garonne et Canton de Grenade soussigné, a comparu le Sieur Jean Pierre Lacourt meunier domicilié dans cette commune majeur âgé de vingt Cinq ans né dans la commune de Briatexte arrondissement de Lavaur Département du Tarn le Vingt deux octobre mil huit cent trente un ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a remis fils légitime de Mathieu Lacourt décédé dans la commune de Graulhet Tarn, et de Marie Pauline Menagou domiciliée aussi dans cette Commune Procédant avec la présence et le consentement de Ma dite Mère,

et Justine Elisabeth Lacroix 8e et dernier feuillet sans profession majeure âgée de Vingt Six ans née dans la commune d'Aubrac Département de l'Aveyron le Cinq décembre mil huit cent Vingt neuf ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a remis, fille légitime de Jean Lacroux décédé dans cette commune, et de Cécile Marignol ménagère demeurant aussi dans cette commune Procédant aussi avec la présence et le consentement de ladite mère laquelle conjointement nous ont requis de Procéder à la célébration de leur Mariage dont les publications ont été faites dans cette commune les Dimanches Dix neuf et Vingt Six octobre dernier ainsi qu'il résulte des registres des publications mis sous nos yeux,

Nous avons interpellé les futurs Epoux et les Personnes présentes autorisant le mariage à l'effet de nous dire si les Conventions civiles du mariage ont été réglées par Contrat et de nous faire connaître la date de ce Contrat ainsi que le nom et la résidence du Notaire qui la reçu,

il nous a été déclaré que le présent mariage a été précédé d'un Contrat à la date du Dix Sept octobre dernier reçu par Maître Saturnin Nastat notaire à Villefranche,

aucune opposition à ce mariage majeurs Requis par nous maire officier de l'état civil faisant droit à la Requisition des Parties leur avons donné lecture de toutes les pièces et Dispositions énoncées dans la Napoléon au chapitre six du titre du mariage sur les droits et les devoirs respectifs des Epoux, après quoi nous avons demandé aux futurs Epoux et à la future Epouse s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme chacun deux ayant répondu de séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi